

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 25				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St. Antoine, 11				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS
6 heures.	8 d. au-		27 pou.	
du mat.	dessus	70 deg.	5 lign.	N.-O. Incert.
	de 0.		Variab.	
Midi...	17 d. au-	49 deg.	27 pou.	Idem. Soteil.
	dessus		5 lign.	
SOLEIL.		LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
5 h.	0 h.	5 h.	Dernier quart.	26
51 min.	11 min.	52 min.		

Lyon, 25 septembre 1837.

LETTRÉ SUR PARIS.

22 septembre 1837.

l'intérieur du temple grec qui va s'appeler l'église de la Madeleine. Les travaux sont peu avancés; le temple et l'autel sont encore à faire; les quatre chapelles latérales sont loin d'être terminées, et les fresques qui devaient les décorer ainsi que celles qui planent sur le maître-autel sont à peine indiquées, tout y est vague et indéterminé. Ziegler est le seul peintre qui semble mettre quelque valeur à son travail. L'effet des évangélistes et des apôtres sculptés aux angles des voûtes est assez médiocre, et ce temple, bâti sur le modèle du Parthénon, à Athènes, sera mal approprié à l'usage auquel on le destine. Tout y paraît aux yeux, rien à l'âme; il sera beau, mais il n'aura rien de religieux. On ira là, comme aux Italiens, au boulevard de Gand, au bois de Boulogne, pour voir, et les femmes pour être vues.

Mais nous serons long-temps encore avant de voir s'ouvrir ce temple, païen par la forme, chrétien par le dieu, et les Parisiens ne peuvent pas s'occuper d'un monument qui leur est si étranger, eux qui, pour la plupart, n'ont pas encore vu St-Germain, Sévres ou Versailles! Ils ont vraiment bien autre chose en tête pour le quart d'heure. Ce soir, 22 septembre, expire le délai fatal accordé aux honnêtes bourgeois fatigués de la patronne citoyenne, las du lit de camp principal, et peu sensibles aux voluptés de la faction par un clair de lune ou le brouillard.

Le ministère de gouvernement a tellement la manie de la dévotion que, dans sa préoccupation législative, il a oublié à tous les citoyens de se dénoncer eux-mêmes. Les hommes sont furieux; s'il y avait une émeute, ce serait la journée des bonnets: la plupart conseillent à leurs collègues la résistance. La proscription du biset est un acte d'orgueil et d'aristocratie assez peu goûté, et qui amènera les citoyens devant les conseils. Il n'y a plus de justice possible, le gouvernement n'en veut point. Monter de ou aller en prison. Il n'y aura plus d'habillement décent: habit d'uniforme et culotte beurre-frais; pas de cela. L'équipement complet ou la prison. Il n'y a plus de complaisance à attendre des amis qui font les rôles: se faire inscrire soi-même à la mairie, ou aller en prison. La prison est, comme vous voyez, le gracieux refrain qui revient toujours.

L'amour de la célébrité, cette manie qui nous fait faire tant de sottises, est étouffé par la crainte de la charge en ce temps. On se fait petit, on se cache; les concierges ne connaissent plus personne. On raconte à ce sujet des faits fort plaisants. L'autre jour, DANTAN, le fameux avocat dont les plâtres nous ont tant amusés, était dans son cabinet achevant une statuette qu'il allait le lendemain livrer à la vente publique. Un homme arrive essoufflé, le chapeau sur les yeux, le mouchoir sur le visage: — c'était un artiste renommé. — Il pâlit en se reconnaissant sous la main de son rival.

— Vous voyez, je vous achève. — Ah! mon ami, je suis un homme perdu si vous publiez ma charge. — Comment! il y a cinq ans que vous m'en priez! — C'est vrai; mais, voulez-vous? je ne suis pas sur les contrôles de l'administration: si vous rappelez l'attention sur moi, on m'y enverra.

Le pauvre eut la faiblesse de se taire, et nous sommes restés pour quelque temps encore d'une charge que l'on avait fort spirituellement; mais l'artiste nous dédommage. Il a écrit plusieurs acteurs célèbres, entr'autres MOXROSE, qui n'a pas pu enlaidir. Il a donné *Leroy d'Etioles*, le librettiste taillant une pierre... à fusil.

Les intrigues se croisent en tous sens à propos des élections: toutes les ambitions sont en mouvement et gravitent dans la chambre des pairs: c'est à qui arrivera à ce grand âge de la vieillesse. Au milieu de tout ce mouvement littéraire met en émoi les amis et les admirateurs de Mme George Sand. Cette dame va, dit-on, faire un roman intitulé: *Les Joies du cœur perdues*. Si cette œuvre est dans sa pièce ce style si chaud, si entraînant, si puissant qui distinguent ses premières productions, on doit s'attendre à un grand succès.

M. Hugon, Martin, Desgarniers, amnistiés, M. Tison, qui avait achevé le temps de sa condamnation au bagne, ont reçu aujourd'hui l'ordre de leur libération. M. Baune, que ses affaires commerciales retiennent à Lyon depuis trois jours, a été compris dans le même amnistiement. Amnistie, que tu es douce!

On nous écrit de Roquevaire que le choléra s'est déclaré dans cette ville. Parmi les personnes qui ont été atteintes les premières, et qui y ont succombé, se trouve M^{me} Jean, la femme de M. Casimir Jean, notaire, si généralement estimé dans le pays. M^{me} Jean s'est également déclaré à Malemort (Bouches-du-Rhône) et à Sisteron (Basses-Alpes).

On nous écrit de Roquevaire, 21 septembre. — L'épidémie de choléra est si peu intense, qu'elle ne mérite pas un si terrible

nom. Toutes les personnes qui veulent observer les plus simples règles d'hygiène n'en sont point atteintes. Il n'y a point de nouveaux cas dans l'hôpital depuis deux jours. Ceux qui ont été frappés précédemment sont des vieillards.

Le choléra perd aussi de son intensité à Barbentane. Tout fait présager que le fléau touche à sa fin. — Le conseil a voté des fonds pour les indigents; la viande est donnée à domicile. L'autorité est chargée de la propreté des rues et des maisons, aux irais de la commune. Ce qu'il y a de plus consolant, au milieu de la calamité publique, c'est la conduite des médecins, qui est au-dessus de tout éloge. — Quelques cas se sont déclarés à Vallabrègue, Gravesen et Château-Renard.

(Gazette du Midi.)

On nous écrit de l'Isle:

« L'intensité de l'épidémie diminue sensiblement; c'est une heureuse nouvelle que nous vous apprenons. Mais nous ne pouvons nous empêcher de blâmer l'indifférence et l'égoïsme de ceux qui ont cru trouver leur salut dans la fuite, en abandonnant les pauvres à qui ils devaient assistance. C'est avec regret que nous vous annonçons qu'une partie du conseil municipal a suivi cet exemple, qui a été bientôt imité par l'administration des hospices, dont un seul membre est resté à son poste.

» La maladie se propage maintenant dans les campagnes voisines.

» Voici le nombre des décès enregistrés jusqu'à ce jour:

» Du 12 au 13 septembre, 10 morts. — Du 13 au 14, 5. — Du 15 au 16, 10. — Du 16 au 17, 11. — Du 17 au 18, 6. — Du 18 au 19, 3. — Total: 45 décès. » (Messager de Vaucluse.)

NIMES, 20 septembre. — On écrit du Vigan à la Gazette du Bas-Languedoc:

Notre foire, qu'un temps superbe a favorisée pendant trois jours, avait attiré beaucoup de marchands et un nombre considérable de curieux. Malheureusement les acheteurs étaient rares, et les transactions se sont ressenties de la détresse qui depuis long-temps pèse sur le commerce et l'industrie. Peu de vendeurs sont satisfaits. Les soies n'ont pas été recherchées; les bêtes à laine ne se sont pas bien vendues; il y avait peu de chevaux médiocres, et surtout de chevaux de prix. Les saltimbanques seuls ont fait d'excellentes affaires; jamais ils n'avaient envahi en si grand nombre la belle promenade des châtaigniers, qui tend de plus en plus à devenir le champ de foire.

Le 16 septembre, devait avoir lieu l'inauguration du pont de Monfrin. Ce jour, qui devait être une fête à Monfrin, s'est transformé en un jour de deuil. L'épreuve du pont avait commencé le matin à six heures; à midi, la charge n'était pas encore complète, lorsque le boulon de jonction du câble de retenue avec le câble d'amarre, du côté de la rive gauche et d'aval, s'est rompu et a causé instantanément la chute du tablier des deux travées.

Par suite de cet accident, sept à huit personnes ont été grièvement blessées. L'une d'entr'elles, Marie Griotet, jeune fille de dix-neuf ans, a été retirée de l'eau sans vie. Tous les secours qu'on lui a prodigués sont demeurés sans effet. Ce qu'il y a de déplorable au milieu d'un semblable événement, c'est l'espèce d'effervescence qui s'est manifestée parmi la foule; six charpentiers ont été maltraités; le directeur lui-même a été blessé et n'a dû son salut qu'à une promptie fuite.

(Courrier du Gard.)

Paris, 23 septembre 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Une ordonnance royale du 20 septembre vient d'étendre le bénéfice de l'amnistie à M. Sylvain Court, notre compatriote, condamné par contumace à la peine de la déportation par un arrêt de la cour des pairs du 17 août 1835.

On se rappelle que cette mesure a déjà été prise à l'égard de M. d'Haussez, ministre de Charles X, condamné aussi par contumace. Que ne l'étend-on tout de suite à tous les condamnés qui se trouvent dans le même cas? Cette exclusion fait murmurer, et nul ne dira que les murmures ne sont point légitimes.

— On parle de quelques changements dans l'administration de l'île Bourbon. Des habitants notables de cette île, qui sont à Paris, ont été consultés à cet effet par un employé supérieur du ministère de la marine et des colonies.

— La nouvelle rédaction du journal le *Monde* annonce que si elle entre en lice, c'est non pour affaiblir, mais pour fortifier l'opposition radicale que représentent le *Bon Sens*, le *National* et le *Journal du Peuple*.

— Un ouvrier, mort dans une commune du Jura, avait été enterré dans le cimetière catholique. Quelque temps après son inhumation, le bruit courut que le défunt était, de son vivant, protestant. L'évêque de Saint-Claude, ayant ouï ce propos assez vague, craignit que le cadavre déposé dans le cimetière catholique ne profanât la terre consacrée. En conséquence, il ordonna que toute sépulture ecclésiastique fût ajournée dans le cimetière jusqu'à ce qu'il eût été purifié par une bénédiction solennelle. Il demanda au ministre des cultes l'autorisation d'exhumer le cadavre, et, l'autorisation obtenue, il fit procéder à l'exhumation. Les restes mortels du pauvre ouvrier furent relégués en un misérable coin de terre sans cérémonie et sans prières. Cela fait, un acte de baptême fut produit, qui constatait que le prétendu protestant avait été élevé et s'était maintenu jusqu'à sa mort dans la religion catholique.

Que dire des scrupules de Mgr l'évêque de Saint-Claude, de sa précipitation à exhumer un mort, de sa tolérance, de la complaisance du ministre des cultes, du silence du ministre de l'intérieur, du ridicule dénoûment qu'a amené cette comédie et du scandale qu'elle peut produire dans le pays? Le clergé est en bonne voie.

— Les poursuites des parquets d'Arras et de Lyon n'ont pas découragé l'éditeur de l'*Almanach populaire*, M. Frédéric Degeorge. Loin de là, il a compris qu'un livre dont les gouvernants du jour redoutaient si fort l'influence était une œuvre utile aux masses, et l'*Almanach populaire* paraîtra dans les premiers jours du mois de novembre.

Il est temps que l'on fasse justice des almanachs rédigés par les successeurs anonymes de Mathieu Laensberg, et remplis d'erreurs et de contes ridicules. Le livre que nous signalons sera publié dans ce but. Parmi les écrivains qui ont bien voulu l'enrichir de leurs articles, on compte MM. Cormenin, Garnier-Pagès, Arago, Aug. Luchet, Dupont, avocat, Trélat, L. Blanc, Dupoty. Une lithographie représentant le fronton du Panthéon, et dont l'exécution a été dirigée par David lui-même, augmentera encore la vogue qui va s'attacher à ce curieux petit recueil.

— On lit dans le *Journal des Débats*:

« L'ordonnance de dissolution paraîtra, dit-on, vers le milieu de la semaine prochaine. »

— Les troubles d'Angoulême sont aujourd'hui tout-à-fait terminés, mais ils ont donné une nouvelle preuve du peu d'accord qui existe dans la plupart des villes entre les divers fonctionnaires publics.

L'arrêté du maire qui ordonnait la suppression de la croix de mission n'a point été pris, comme on l'a annoncé, sur l'invitation du préfet; bien au contraire: MM. les substitués du procureur du roi l'ayant engagé à inviter le maire à faire disparaître la croix, M. Larregui s'y refusa formellement, en disant à ces messieurs qu'ils pouvaient se rendre près du maire, afin de l'éclairer de leurs conseils, sauf à celui-ci, après les avoir entendus, à prendre sous sa responsabilité personnelle les mesures qu'il jugerait convenables. Pendant que l'adjoint M. Ganivet-Delisle et les substitués Pellet et Callendran prenaient toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, le préfet restait chez lui; la gendarmerie attendait des ordres qui n'arrivaient pas, et la troupe de ligne était couchée, tandis que les troubles duraient depuis plusieurs heures. Le procureur du roi, M. Tesnières, député, n'a pas paru du jeudi au mardi. Deux compagnies du 9^e de ligne ont été mandées de Saintes et sont arrivées le 17; le lendemain, deux bataillons d'infanterie sont encore arrivés et on annonçait le général commandant la subdivision militaire.

— Avant 1830, le collège d'Argentan (Orne) était dirigé par un prêtre qui fut révoqué pour s'être mêlé un peu trop de politique. Il y a quelques jours, il a été nommé par l'évêque curé de la commune de La Ferté-Pesnel, arrondissement d'Argentan; mais les habitants de la commune et le conseil municipal ont refusé de recevoir le curé. L'autorité va-t-elle envoyer un régiment à La Ferté-Pesnel pour installer le nouveau pasteur?

— Le conseil-général de la Corse a réitéré son vote des années précédentes pour le rétablissement de l'ancien département du Golo, qui était composé des deux tiers de la population de l'île. Il a également émis le vœu, si le département du Golo n'était pas rétabli, que du moins la Corse nommât trois députés au lieu des deux qu'elle élit aujourd'hui.

— Le général espagnol Cordova est arrivé à Pau depuis quelques jours; il a eu plusieurs conférences avec Galiano et Toreno.

— La popularité de M. Persil est si grande qu'il ne peut plus sortir qu'escorté de la gendarmerie. Le 16 septembre, l'ex-garde-des-sceaux est arrivé le soir à Agen, et sur son passage des sifflets se sont fait entendre; aussitôt la police s'est élancée, et plusieurs personnes ont été arrêtées.

— Chaque année les loges maçonniques de Bordeaux faisaient les frais de prix pour les écoles gratuites. La distribution était faite solennellement par l'autorité municipale avec le concours de l'université. Cette année, M. Salvandy n'a pas jugé à propos que cette cérémonie eût lieu; il a refusé de l'autoriser.

Le conseil municipal va, dit-on, adresser un mémoire au ministre de l'instruction publique pour lui représenter le mauvais effet produit par l'interdiction dont il a frappé un acte de philanthropie qui avait donné de bons résultats les années précédentes.

— On a découvert, il y a peu de temps, dans la Durance, près d'Avignon, une statuette en marbre blanc des Pyrénées qui semble être dans l'eau depuis des siècles. Ce morceau de sculpture est admirablement conservé.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Nous recevons de Bone les nouvelles suivantes: Les beaux travaux du camp de Medjez-el-Hamar sont à peu près terminés, et nous touchons au moment où tout sera prêt pour marcher sur Constantine. Le 23^e et le 47^e de ligne, déjà habitués à des travaux de cette espèce dans la province d'Oran, ont exécuté ceux-ci avec un zèle, une intelligence et une ardeur remarquables.

Un sol pierreux et parfois difficile, une chaleur de 33^e ont été des obstacles bientôt surmontés. Le génie a déployé dans cette circonstance son activité accoutumée. En quelques jours, grâce au chef et aux soldats de cette arme, nous avons vu s'élever dans le réduit une ambulance et d'immenses magasins qui se remplissent tous les jours des approvisionnements que

l'administration, l'artillerie et le génie transportent de Bone. Ainsi le concours heureux de toutes les armes a amené, dans cette occasion, de prompts résultats.

L'emplacement du camp retranché ne pouvait être plus heureusement choisi. Maître des deux rives de la Seybouse, à moins de vingt lieues de Constantine, sur un plateau où un corps d'armée considérable et un parc d'artillerie peuvent tenir tout à l'aise, nous menaçons à la fois de Medjez-el-Hamar cette ville et le camp de l'aga. Les Arabes ne peuvent se dissimuler qu'en trois ou quatre petites journées de marche, nous serions devant leur capitale et que nos pièces ne tarderaient pas à en battre les murs en brèche. Tout aura été prévu cette fois; nous emporterons assez de vivres pour attendre la prise de la ville et assez de canons pour que la reddition ne se fasse point attendre.

Des bruits dont on ne peut apprécier la véracité circulent dans le camp. On dit que des offres de paix ont été faites par Achmet-Bey. On assure que des négociations déjà entamées ont été rompues par le bey lui-même qui est sous l'influence de perfides conseillers. D'autres disent que Ben-Aïssa, instruit des tentatives faites par Achmet pour obtenir la paix, s'est emparé de la ville et en a refusé l'entrée au bey; que ce dernier, désespérant de pouvoir rentrer dans Constantine, se serait retiré avec ses femmes dans une ville de ses états, et qu'actuellement le pouvoir dans la ville serait partagé entre plusieurs chefs. Nous ne savons jusqu'à quel point on peut ajouter foi à ces bruits, mais sans nul doute des événements se préparent. Quoi qu'il arrive, l'armée est prête à tout, et pleine d'ardeur et de désir de joindre l'ennemi.

L'état sanitaire des troupes qui occupent le camp de Medjez-el-Hamar est très-satisfaisant. L'excessive chaleur et les rudes travaux auxquels les troupes ont dû être soumises avaient fait craindre que le nombre des malades ne devint considérable; fort heureusement ces craintes ne se sont point réalisées. Un hôpital capable de contenir quatre-vingt-dix à cent malades a été construit dans le réduit.

4 septembre. — Les troupes qui étaient attendues d'Oran, d'Alger et de Bougie viennent d'arriver: le 3^e bataillon d'Afrique et le 2^e bataillon du 2^e léger sont déjà partis pour le camp de Medjez-el-Hamar; le colonel Lamoricière a débarqué avec un bataillon de zouaves; il part demain ainsi qu'une compagnie de mineurs et deux cents hommes choisis dans le 2^e bataillon d'Afrique et dont un grand nombre ont pris part à la première expédition contre Constantine. Le 3^e régiment de chasseurs d'Afrique a aussi reçu l'ordre, il y a peu d'instant, de se mettre en route demain et de se mettre sur la ligne. Nous attendons encore d'Alger un bataillon d'infanterie et deux escadrons du 1^{er} régiment de chasseurs, et de Bougie une compagnie de sapeurs. Ces troupes arriveront cette semaine, et l'armée expéditionnaire se trouvera renforcée de 3,200 hommes.

Les corvettes de charge *la Fortane*, *la Caravane* et *la Marne*, arrivées d'Oran il y a quatre jours, vont reprendre la mer pour aller chercher à Toulon quatre bataillons de six cents hommes chacun qui sont aussi destinés à concourir à l'expédition contre Constantine. Tout se dispose pour que l'armée puisse entrer en opérations le 20 septembre au plus tard.

Une correspondance journalière est établie entre Bone et le quartier-général au moyen de postes de cavalerie placés à Dréan, à Nechemeya et Hammam-Berda; souvent aussi elle est portée par des Arabes de Medjez-el-Hamar à Nechemeya. Nous avons ainsi des nouvelles des avant-postes en dix heures de temps, et les ordres de M. le gouverneur-général peuvent être exécutés avec une grande promptitude.

Medjez-el-Hamar, 11 septembre.

Les bruits qui circulent depuis long-temps d'un projet formé par les Kaballes arrivés à Constantine de venir attaquer le camp de Medjez-el-Hamar paraissent dénués de tout fondement. L'intention a pu en être manifestée par leurs chefs, afin de les tenir en haleine et de les empêcher de se débâter; il est très-invraisemblable qu'ils y aient jamais songé sérieusement: il n'y avait aucune chance de succès pour eux, quel que fût leur nombre, alors qu'une partie des renforts n'était pas arrivée. Aujourd'hui que des bataillons venus d'Alger et d'Oran sont entrés en ligne, il est hors de doute qu'ils ont renoncé à tout mouvement offensif.

M. le gouverneur-général se dispose à faire demain une reconnaissance sur le Ras-el-Akba et jusqu'à l'Oued-Zenati, afin de voir par lui-même l'état de la route et celui des cours d'eau. Quelques bataillons, la cavalerie et deux batteries, sous les ordres du général Rulhières, marchaient avec lui; les généraux commandant les armes spéciales l'accompagnaient. Cette petite colonne rentrera probablement le 14. De l'Oued-Zenati il n'y a que douze à treize lieues jusqu'à Constantine.

Un bataillon du 26^e est déjà arrivé de Port-Vendres. Les convois sur le camp se suivent sans interruption; tout se dispose pour que l'armée puisse entrer en opérations le 25 au plus tard.

(Moniteur algérien.)

On lit dans le *Tonlonnais*:

Le bateau à vapeur *la Chimère*, commandé par M. Jannin, lieutenant de vaisseau, a mouillé en rade du Lazaret le 21 septembre, venant d'Alger d'où il est parti le 18. Il a laissé sur les lieux la corvette de charge *l'Egérie* et la gabare *l'Expéditive*, a relâché le 19 à Mahon et en est parti le même jour, ayant à bord 98 passagers et la correspondance.

— Le même jour, le transport *la Ménagère* est entré dans l'arsenal.

— Le brick-transport *la Désirée* prend un chargement de vieux fer pour Brest; il sera mis en rade la semaine prochaine.

— On a dématé, le 20, le mât de misaine et enlevé et mis à terre les chaudières du bateau à vapeur *le Ramier*.

COLONIES.

Le conseil colonial de Bourbon a été dissous le 8 mai dernier par le gouverneur. Voici les faits qui ont motivé cette dissolution:

Le 24 avril avait eu lieu la séance d'ouverture de la session de 1837. Après le discours d'usage, prononcé par le gouverneur, le conseil a élu M. Testart pour son président et M. Bellier de Villentroy pour son vice-président. Les secrétaires étaient MM. Patu de Rosemont et Dejean de la Batie. On a aussitôt commencé les travaux de la session par la discussion de l'adresse en réponse au discours d'ouverture du gouverneur. Voici les passages de l'adresse qui ont donné lieu, dit-on, au conflit dont nous parlons:

« Le conseil s'occupera avec ardeur de tous les projets de lois, d'ordonnances et de décrets que vous voudrez bien lui présenter. La législation pénale sur les esclaves offre des lacunes qui doivent être immédiatement comblées. Le système actuel des services financiers est reconnu vicieux; il est de toute nécessité qu'il soit promptement réformé. Nous avons à regretter que le nouveau travail de l'administration sur cette matière n'ait pu nous être présenté à la session dernière.

« Le conseil examinera les modifications nouvelles que le gouvernement veut apporter au décret sur l'organisation municipale. Mais il ne doit pas se le dissimuler, il tient essentiellement à toutes les garanties fondamentales du système actuel, système qui a d'ailleurs pour lui la sanction du temps et de l'expérience. Il est d'autant plus nécessaire de conserver dans toute leur pureté des éléments qui constituent les conseils municipaux, que ces conseils sont appelés à exercer la plus haute influence sur l'avenir de la colonie.

« Le gouvernement ne peut s'immiscer sans danger dans la discipline des habitations: les conseils municipaux le peuvent et le font sans inconvénient. C'est aux conseils municipaux qu'est dévolue la glorieuse mission du perfectionnement moral et disciplinaire des ateliers: aidés de la religion, dont les enseignements sont si simples et si parfaits, ils sauront accomplir la noble tâche qu'ils ont déjà entreprise et que leur imposent une saine politique et la voix sacrée de l'humanité.

« Le conseil colonial ne saurait assez insister auprès du gouvernement pour la présentation d'un projet de décret sur les engagés; parmi les hommes de cette classe, depuis long-temps le vagabondage s'est substitué au travail et porte sur tous les ateliers la contagion du mauvais exemple, le désordre, le vol et le pillage.

« C'est avec le plus profond regret que nous apprenons que les économies si vivement réclamées n'ont pu trouver place dans le projet du budget de 1838. Le conseil désire pouvoir concilier la rigueur de ses devoirs avec la nécessité d'assurer la marche des différents services, et de prévenir toute perturbation grave dans le système actuel de l'organisation administrative.

« Les faits graves sur lesquels vous appelez notre attention et notre prévoyance ne sont jamais sortis de notre mémoire; vous le savez, à la session dernière ils ont été l'objet de nos sérieuses méditations; depuis, vous avez transmis vous-mêmes nos pressantes réclamations au ministre de la marine et des colonies: nous ne pouvons en ce moment qu'attendre le résultat de vos démarches. Les principes qui fondent la société coloniale, profondément blessés, avaient fait naître les plus légitimes alarmes; mais ce n'est pas en vain que, nous appuyant sur la loi, nous aurons fait un appel à la justice et à la constante impartialité du gouvernement du roi.

« Si les orages extérieurs qui nous menaçaient l'année dernière sont apaisés, c'est que la politique de la colonie s'est rencontrée avec celle du gouvernement métropolitain, et il nous est doux de penser que notre patriotisme colonial n'a point été en désaccord avec la haute sagesse qui préside aux conseils de la royauté. Quant à nous, M. le gouverneur, dans notre ardente sollicitude pour le pays, nous nous félicitons de voir les événements réaliser nos prévisions. Non, nous ne nous étions pas mépris sur les véritables intérêts de la colonie lorsque, placés tout-à-coup au milieu d'une grande expérience qui se faisait à notre profit, nous inscrivîmes sur la bannière coloniale cet axiome de la sagesse: *Observons et attendons*.

« Nous avons reçu les meilleures espérances du projet de loi sur la tarification des sucres, qui a dû être présenté aux chambres métropolitaines dans la session de cette année; mais, nous devons le dire, nos espérances ne seraient pas remplies si le gouvernement et les chambres n'établissaient pas le parfait équilibre entre les deux industries rivales. Toute inégalité dans les tarifs nous paraîtrait désormais une flagrante injustice. Français comme nos concitoyens de l'Orléanais, du Berry et de la Flandre, la commune patrie doit nous confondre dans un même sentiment d'amour et de protection.

« C'est ici le lieu de vous exprimer nos regrets, monsieur le gouverneur, de ce que le conflit élevé par votre administration, à l'occasion d'un important procès sur l'exportation des sucres, n'a pas reçu une plus prompt solution: le pays ne verrait pas sans un vif mécontentement et sans de graves inquiétudes le cours de la justice entravé ou suspendu. Votre sagesse et votre attachement au pays nous sont un sûr garant que l'action des lois ne restera pas plus long-temps paralysée, et que la législation actuelle sur les sucres recevra sa complète exécution.

Cette adresse, votée le 3 mai, a été présentée au gouverneur le 8. En la recevant, le contre-amiral Cuvillier a annoncé qu'il allait y répondre dans le sein même du conseil. En effet, il s'est rendu peu après au local de ses séances, accompagné de MM. les chefs d'administration, membres du gouvernement, et a prononcé un discours dont voici les passages les plus essentiels: « J'avais appelé votre attention sur le deuxième décret d'organisation municipale que je vous ai présenté par les ordres du roi. Vous déclarez vouloir rester dans le système actuel, en raison de la surveillance que les conseils municipaux doivent exercer sur le sort des esclaves. Je dois le consigner ici, le décret ne porte aucune atteinte à ce droit, et ce n'est point là que se trouve formulée la participation légitime de l'autorité supérieure à cette même surveillance.

« En ramenant votre attention sur l'atelier colonial dans des termes qui ne pouvaient laisser de place à aucune objection, je devais m'attendre à voir le conseil entrer dans des vues inspirées par un profond sentiment de conciliation et de prévoyance. J'ai transmis, sans m'y associer, votre protestation de l'an dernier au ministère; je ne puis voir dans cet acte ni un second recours à l'autorité du roi qui a prononcé, ni un motif pour moi de suspendre les effets d'une loi en cours d'exécution. Cette démarche du conseil, que vous me rappelez, est propre à affecter les dispositions bienveillantes de l'autorité royale pour la colonie. Elle ne saurait, dans aucun cas, m'empêcher de remplir mes devoirs...

« Les vœux de la colonie pour obtenir ou faire déclarer la liberté du commerce sont ardents, je le sais; mais ces vœux ne sauraient aller jusqu'à tracer aux juges la route qu'ils doivent suivre jusqu'à noter de suspicion les actes les plus consciencieux de l'administration, exercés dans la limite de son droit. Je dois blâmer hautement le passage de votre adresse auquel je réponds ici, parce que la justice civile ou administrative ne doit, pas plus que la justice criminelle, être influencée par le conseil.

« Je me flattaïs de l'espoir de fonder avec vous toutes les institutions que réclame la colonie. Dans ce but, mon gouvernement faisait volontiers à la bonne harmonie toutes les concessions légales qui étaient en son pouvoir. Il respectait tous les droits et même toutes les conquêtes du conseil colonial; mais il ne serait pas permis de se laisser entraîner par une opposition systématique aux vues de l'autorité métropolitaine.

« Votre concours, que j'espérais obtenir en faveur d'un passé si plein de modération, me manque aujourd'hui dans plusieurs actes essentiels. J'ai le profond chagrin de voir que mes efforts n'ont pas obtenu la confiance qu'ils méritaient.

« S'il m'est pénible de déclarer au conseil cette nouvelle position de mon gouvernement, il me le serait encore plus de faillir à mes devoirs envers le roi, qui m'a confié le dépôt sacré de son autorité dans la colonie.

En terminant cette allocution, M. le gouverneur a annoncé au conseil que le directeur de l'intérieur allait lui faire connaître sa volonté.

M. le directeur de l'intérieur s'est alors levé et a lu l'arrêté suivant:

« Au nom du roi:

« Nous gouverneur de l'île Bourbon et de ses dépendances, vu l'art. 12, § 1^{er}, de la loi du 24 avril 1833, avons arrêté et arrêtons:

« Le conseil colonial est dissous.

« Saint-Denis, le 8 mai 1837.

J. CUVILLIER.

Faits Divers.

M. le général de Rigny est-il ou n'est-il pas remis en activité? Voici trois semaines et plus écoulées depuis que la Charte a annoncé qu'il avait été appelé au commandement d'un département, et aujourd'hui on ne sait pas encore lequel, puisque tantôt on indique l'Ain, tantôt l'Inde, tantôt l'Algérie, sans que dans ces localités les généraux qui commandent sachent à quoi s'en tenir sur ce fait.

— Une singulière question s'est présentée devant le juge de paix de Saint-Sauveur-Landelin (Manche). Des préposés des douanes, ayant trouvé sur la propriété d'un sieur D... procès-verbal de la contravention; mais pour que le procès-verbal d'un douanier soit valable, il faut qu'il soit affirmé par lui devant le juge de paix dans les vingt-quatre heures. Le juge de paix étant absent, force fut d'aller chez le suppléant, qui se trouva être justement le contrevenant; celui-ci reçut comme magistrat l'affirmation du procès-verbal dirigé contre lui. Assigné devant la police municipale, il a argué de la nullité du procès-verbal, et le juge de paix l'a renvoyé de la plainte. — L'administration des douanes a fait appel.

Ce procès rappelle à notre souvenir un mariage annulé par la justice il y a quelques années: c'était un adjoint d'une commune rurale qui, pendant la vacance de la mairie, trop longue à son gré, s'était marié lui-même.

— Le duc de Frias est fort souvent reçu en audience particulière par Louis-Philippe. On sait que M. le duc de Frias était l'ambassadeur d'Espagne à Paris, lorsqu'un cabinet doctrinaire poussait de Madrid dans des batailles la fin toute la Péninsule armée. Remplacé, sous un ministère plus libéral, par M. Campuzano, le duc de Frias n'a perdu son crédit à la cour de France. On en tire des conclusions que justifie assez bien l'indifférence du gouvernement français, aujourd'hui que l'entrée prochaine de don Carlos à Madrid est généralement regardée comme probable.

— Bien que vraisemblable encore, le mariage de la princesse Marie avec le duc Alexandre rencontre des difficultés qui ne laissent pas, dit-on, que d'être assez inquiétantes. M. de Mullinen, chargé d'affaires de Wurtemberg à Paris, a sollicité et obtenu hier une audience particulière du roi. Il est allé des Tuileries au ministère des affaires étrangères. Son entrevue avec M. Molé a été fort chaude, assure-t-on. Aujourd'hui, M. de Mullinen est parti précipitamment pour Stuttgart. Un courrier a été expédié pour la même destination presque immédiatement après le départ de l'ambassadeur du Wurtemberg.

On pense que M. de Mullinen sera malade le jour des noces. Le lendemain, sa santé sera rétablie.

— On n'a pas oublié que l'ordonnance royale qui a dissous l'artillerie de la garde nationale de la Seine, contenait une disposition qui promettait la réorganisation prochaine de cette arme. L'ordonnance a reçu son exécution sur le premier point, mais non sur le second.

Ces jours derniers, des citoyens du neuvième arrondissement, invités à se faire incorporer dans les cadres de la garde nationale à pied ou à cheval, ont répondu qu'ils faisaient partie de l'ancienne artillerie, qu'on avait formellement promis la réorganisation de ce corps, qu'ils voulaient rentrer dans leur arme première, et que, jusqu'à ce que l'engagement pris à leur égard ait été tenu, ils s'abstiendraient de tout service.

Bien qu'on puisse prévoir le résultat de cette affaire portée devant les conseils de discipline, les débats n'en seront pas moins curieux.

— L'influence de la Russie est devenue telle auprès du cabinet grec qu'elle est parvenue à décider un changement complet dans la diplomatie du gouvernement grec. Coletti a été envoyé en surveillance à Munich; Tricoupsis a été destitué et remplacé à Londres par le prince Soutzo, créature de la Russie: c'est la réponse que M. Eudhart fait aux doléances de M. Lyons et aux réclamations de lord Palmerston.

— On se rappelle qu'il y a un an l'empereur d'Autriche amnistia cinquante-quatre de ses sujets lombardo-vénitiens. Ce qu'on ne sait pas ou ce qu'on ne sait qu'imparfaitement, c'est que les amnisties sont assujettis à toute la rigueur de la surveillance de la police: ils ne peuvent point sortir du district où ils sont nés; il leur est défendu de rester dehors la nuit, de fréquenter les lieux publics, etc. On cherche à les isoler entièrement; on veut, dit-on, les éloigner de toute tentation qui pourrait leur être fatale, et l'on demande ensuite que ces tristes victimes témoignent leur reconnaissance pour tant de bienfaits.

Cela rappelle assez bien cette ancienne maxime, fort accréditée en Autriche: « Quand un soldat a le dos écorché par la baguette de ses caporaux, il est tenu de dire merci. »

— Le journal *le Monde* contient ce matin la déclaration suivante:

« MM. Anselme Petetin et Jules Favre, qui ont pris part à la rédaction du *Monde* depuis le 1^{er} août, cesseront de coopérer à partir de ce jour (22). »

Ce changement a été provoqué, dit-on, par les déclarations de la dernière assemblée générale.

— On nous écrit du Havre qu'un curé des environs, tout nouvellement sorti du séminaire, a disparu avec la fille d'un marguillier de sa paroisse, âgée seulement de 16 ans.

— Le général Donnadieu, qui, dans ses lettres au *Sens*, en a appelé pour sa justification aux habitants de Grenoble, reçoit aujourd'hui, par l'organe du *Patriote des Alpes*, le défi d'oser se montrer publiquement dans les rues de Grenoble.

UNE DISPENSE DE MARIAGE.

Pulsate et aperietur vobis...
Payez et on vous ouvrira.
(Traduction libre.)

Toujours on trafiquera des choses saintes. Voyez plutôt ce qui est récemment advenu dans la commune de Lucy, arrondissement de Neufchâtel.

Deux sœurs avaient arrêté l'union de leurs enfants. Pour le mariage civil cela ne faisait pas de doute, les portes de la mairie étaient ouvertes; mais à l'endroit de l'église c'était bien différent, les portes étaient fermées. Du reste, comme il est avec l'église des accommodements, on s'adressa au curé de Lucy pour avoir une dispense et obtenir ainsi la bénédiction nuptiale du cousin et de la cousine. Le prix de cette dispense fut débattu contradictoirement, et après quelques pourparlers on convint de 25 fr.

Mais voilà que, quand le jour du mariage est fixé, M. le curé se ravise; il écrit aux parents: «Vingt-cinq francs peuvent décidément suffire. Il faut que le saint-père prononce, et c'est de Rome seulement que peut venir la dispense. Deux cent cinquante francs, c'est tout ce qu'il faut pour la somme nécessaire.»

Refus des parents. Alors M. le curé se rabat à 50 francs; voyant qu'il ne peut rien obtenir, il finit par se contenter de 25 francs, prix convenu primitivement.

Pendant, la veille du mariage, il annonce que la dispense n'étant pas encore venue de Rome, la bénédiction nuptiale n'aura pas lieu.

Le lendemain, malgré l'absence de cérémonie religieuse, les époux sont unis, et on célébrait joyeusement la noce, au milieu du repas, paraît M. le curé, qui, bien pensant et bien pensant, sans doute du baptême de Neuville-Ferrière, commune voisine, vient à l'anathème sur les impies qui osent ainsi se passer de son ministère.

On ne sait toutefois que cette grotesque apparition ne produisit pas l'effet qu'en attendait le saint homme. On continua de s'amuser et de rire: peut-être même le fit-on aux dépens de M. le curé.

Deux mois se sont écoulés, et M. le curé prétendait toujours que la dispense était en route; mais, sans doute, il a été pris par un prétre d'une commune voisine, car il vient d'annoncer que la dispense était enfin arrivée de Rome, et qu'il est prêt à bénir leur union. Ainsi soit-il!

(Journal de Rouen.)

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 14 septembre. — Le général Quiroz a passé à la garnison et à la garde nationale de Madrid un ordre du jour où les plus grands éloges sont prodigués aux héros soldats devant lesquels les carlistes ont pris la fuite. Malgré ces fanfaronnades, les carlistes sont toujours dans les environs de la capitale. Le général Espartero a fait son entrée à Madrid avec sa division, qui a défilé devant la reine. Les armées sont en présence et s'observent. Deux millions ont été pris aux troupes d'Espartero.

Les journaux ministériels ont inséré un bulletin du brigadier O'Donnell, daté d'Andoain, qui raconte en termes pompeux les succès remportés devant ce bourg. La contre-partie ne se fera pas attendre.

Les Maures ont attaqué Ceuta; on craint pour cette place, qui est défendue que par une faible garnison.

Les bandes de Cabrera ont traversé le Tage à Puente-Duena.

SARRAGOSSE, 15 septembre. — Les troupes de la reine ont repoussé les forces carlistes qui ont été repoussées. Don Carlos et ses siens s'est replié sur la Manche.

— Les deux pièces suivantes ont été publiées, le 13, à Madrid.

Le capitaine-général de la Nouvelle-Castille aux habitants de Madrid.

«Desirant éviter de mon côté les malheurs qui pourraient survenir dans le cas où l'ennemi chercherait à pénétrer dans cette ville, et afin que les troupes puissent manœuvrer librement au besoin, sans en être empêchées par la confusion, j'ai pris les dispositions suivantes :

«Tous les habitants de cette ville, sans exception, qui ne sont pas employés à sa défense, se retireront immédiatement de leurs maisons.

«Les contrevenants seront considérés comme perturbateurs et punis comme tels.

«Madrid, le 12 septembre 1837. ANTONIO QUIROGA.»

«L'ordre du capitaine-général, le gérant responsable de ce journal qui s'occupera des mouvements militaires sera exécuté comme ayant des relations avec l'ennemi et jugé en conséquence par le conseil de guerre; cette disposition ne sera appliquée que jusqu'à la levée de l'état de siège.»

«Les feuilles de Madrid subissent déjà cet ordre ridicule et absurde, aussi celles du 14 ne disent-elles pas un mot des opérations militaires dans la Nouvelle-Castille. Les provinces s'accrocheront-elles d'une mesure qui leur cachera la véritable situation de la capitale ?

«On lit dans le Patriote du 14 :

«L'arrivée des troupes sous les ordres du comte de Lucena, dans la soirée d'hier, a rempli de joie les habitants de Saragosse; on espère que la valeur qu'elles ont toujours montrée leur permettra de délivrer ce district de la faction qui vient de l'ennemi, pour voir défiler ces braves. Des vivats d'enthousiasme ont fait entendre.»

«Les journaux de Madrid du 15, dénués de tout intérêt par la mesure étrange prise par le capitaine-général, s'en vont tous vivement; l'état de siège ne peut pas justifier de mesures absurdes et qui tendent à jeter l'inquiétude dans les esprits, en leur laissant ignorer le véritable état des choses. On ne peut que se féliciter de la faiblesse et du peu de confiance que les journaux ne parlent jamais de ces opérations militaires: ces renseignements ne peuvent donc pas être utiles à l'ennemi.»

BARCELONE, 12 septembre. — On assure que quelques bataillons de la garde nationale se sont offerts volontairement pour rejoindre la faction. En y joignant quelques troupes de ligne, on pourra former une colonne dont le brigadier Ayerve prendra le commandement.

«Les troupes qui tiennent garnison dans les îles de Majorque, Minorque et d'Ivica vont être appelées en Catalogne.»

Le colonel Clément est arrivé à Barcelone; il va prendre le commandement d'un convoi qui doit partir demain pour Esparraguera. De l'argent, des effets d'habillement, des provisions de bouche, des munitions et quelques pièces d'artillerie composent ce convoi.

Un autre convoi est parti aujourd'hui pour le quartier-général. On assure que la ville de Barcelone envoie à l'armée 45,000 duros, 2,500 uniformes complets, des vivres et des munitions.

Les carlistes ont miné, dit-on, les fortifications de Berga.

— On écrit de Bayonne, 18 septembre :

La garnison chrétienne de Zabaldina s'est rendue aux carlistes dans l'Ulsama; elle était forte de 85 hommes.

Le colonel O'Donnell est arrivé de Madrid pour aller prendre le commandement de la légion anglaise.

On assure que les compagnies anglaises qui s'étaient enfermées dans l'église d'Andoain ont capitulé après une défense de 36 heures.

GIRONNE, le 15 septembre. — Le gouverneur et sa colonne sont rentrés à Gironne. La faction s'est retirée du côté des montagnes.

Le brigadier Carbo est arrivé hier avec sa division de Santa-Coloma.

Le capitaine carliste Oller a été fusillé avant-hier à Santa-Coloma de Farnès; avant de marcher au supplice, il a voulu épouser une jeune fille qu'il aimait depuis long-temps.

PORTUGAL. — LISBONNE, le 5 septembre. — Le baron de Bomfin, général en chef de l'armée constitutionnelle, écrit ce qui suit au ministre de la guerre :

«Je suis parti ce matin de Rio Mayor avec la division sous mes ordres, dans le but de poursuivre les factieux qui, après avoir passé la nuit à Grainho, se sont montrés à une portée de canon de Santarem, et ont continué leur marche par Alcanhoès et Alviela vers Collega, où ils doivent se trouver dans ce moment. A midi, je suis entré à Santarem qui se trouve dans le meilleur état de défense. La fatigue des troupes, qui ont fait 12 lieues depuis Leiria, ne me permet pas de continuer mes opérations aujourd'hui.

«On assure que les rebelles ont le projet de se porter au sud du Tage; mais j'en doute, et je crois plutôt qu'ils se dirigeront du côté de la Beira haute et basse. De nombreuses désertions ont lieu dans leur infanterie, et ils ont laissé plusieurs morts à Grainho et Malaquejo.

«Quartier-général de Santarem, le 4 septembre.

«Baron de BOMFIN.»

— Les dernières nouvelles du Portugal représentent la situation du gouvernement comme très-embarrassée. Une conspiration miguéliste a été découverte à Lisbonne. Les troupes du général Das Antas, quise sont révoltées en faveur de la charte, ont rejoint le baron de Leiria qui est entré à Braga où il a proclamé la charte. Le vicomte Das Antas est arrivé de sa personne à Oporto.

— Les nouvelles d'Angleterre sont sans intérêt; seulement le Morning-Post annonce l'emprunt nouveau en faveur de don Carlos, emprunt pour lequel il sera émis 130 coupons.

ALLEMAGNE. — Les étudiants de Göttingue ont fait à M. de Humboldt une ovation à son arrivée dans cette ville. A Cologne on va célébrer la fête de sainte Ursule, et, à cet effet, on a convoqué les 11,000 vierges de la congrégation de cette sainte pour rendre la fête plus imposante. Jusqu'à ce jour on aurait pu croire que c'était un nombre purement biblique. — Heureuse et innocente Allemagne!

BERLIN, 17 septembre. — Cholériques 91, morts 45.

GOETTINGUE, 13 septembre. — Hier, une pétition signée de 224 notables a été présentée au roi pour obtenir la grâce des détenus politiques compromis dans les derniers troubles.

— Le bruit s'est répandu depuis quelques jours, à Francfort, que la ville recevrait incessamment une garnison fédérale de 800 hommes destinée à protéger la diète. Le général Wysiak qui commande les troupes se retirera, et, par conséquent, le commandement militaire des troupes de la confédération sera séparé de celui de la garnison.

— Des jeunes gens de Viterbe ont refusé de laisser entrer des troupes dans la ville, disant qu'elles venaient, non pas de Pérouse, mais de Rome, et qu'elles leur apportaient le choléra. Un engagement eut lieu. Deux de ces jeunes gens furent tués, quelques-uns blessés, sept mis en prison.

ANGLETERRE. — Une fièvre contagieuse s'est déclarée dans un quartier de Londres; on craint qu'elle augmente d'intensité. On a dénoncé en Irlande une femme qui, revêtue des habits de son mari décédé, avait voté pour O'Connell. Elle a déclaré que si c'était à recommencer, elle se conduirait de même. Il est difficile de pousser plus loin la manie de l'élection.

TURQUIE. — La flotte turque a paru sur les côtes de la Dalmatie; on croit qu'elle se dirige sur Tunis. Méhémet-Ali est à Candie; Boghos-Bey gouverne l'Egypte pendant son absence. L'amiral Roussin est au plus mal avec le divan. La Gazette d'Augsbourg soutient que les prétentions de la France sur Tunis sont mal fondées et que la Porte seule est lésée et aurait droit de se plaindre.

ITALIE. ROME, 8 septembre. — Le fléau qui afflige Rome poursuit son cours. Mais un mal non moins grand que le choléra, c'est la misère du peuple qui est extrême. Le peuple murmure hautement, et l'on assure que, si la mortalité continue, la cour pontificale se retirera à Pérouse. Les Suisses des régiments capitulés occupent cette ville. Leur marche à travers le pays n'a été qu'une longue orgie. Ils traînaient après eux des chars surchargés de vases de vin, et rien n'était plus fréquent que de les rencontrer ivres dans les villes. Dans le trajet de Bologne à Rimini, plusieurs sont morts par excès de boisson. On sait bien que cette soldatesque est composée du rebut de la Suisse, de la Bavière et d'autres états allemands, mais il n'en est pas moins fâcheux qu'elle porte un nom honoré autrefois dans les services militaires. Dans les légations, les soldats autrichiens sont les premiers à murmurer et à rire de l'indiscipline grotesque des Suisses de M. de Salis. La municipalité de Pérouse a d'abord refusé de recevoir ceux-ci, moins à cause de leur qualité de soldats étrangers qu'en raison des excès indécentes auxquels ils se livraient. Mais comme ils étaient appuyés par quatre canons et quelque cavalerie, tout ce qu'on a pu obtenir, c'est qu'ils resteraient renfermés dans la citadelle. On parle de l'arrivée des Autrichiens dans le cœur de l'Italie.

(Repubblicano della Svizzera italiana.)

P. S. du 9. — Des nouvelles officielles de Viterbe annoncent que la jeunesse de la ville s'est révoltée pour repousser les troupes qu'on y envoyait. Il paraît que le mouvement était politique; un engagement ayant eu lieu avec les gendarmes, deux des jeunes gens sont restés morts sur la place et six ont été arrêtés. Les autres, en s'enfuyant, ont encore soutenu un combat contre les dragons. Le gouvernement papal a aussitôt envoyé

à Viterbe une commission militaire pour faire un exemple des coupables.

Sur la route de Florence, la ville de Civita-Castellana a refusé tout passage même aux courriers diplomatiques. Mais le gouvernement pontifical ne craint rien de ce côté parce qu'il y a dans le fort qui domine la cité une garnison assez nombreuse.

Dernier bulletin de Rome, 8 septembre. — 159 cas nouveaux, 128 guéris, 92 morts, 1,879 en traitement.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

UN AMI DE LACENAIRE.

Quatre accusés sont amenés par les gendarmes: le premier est assez bien mis; sa figure n'a rien de remarquable; il paraît doué d'une grande assurance: c'est Baston; que de sinistres souvenirs rattachent au trop célèbre procès de Lacenaire, et que François a pris à tâche de compromettre par des révélations nombreuses.

Le second, Augé, est porteur d'une de ces figures repoussantes qu'on ne serait pas bien aise de rencontrer de nuit sur une grande route; c'est bien l'être le mieux taillé qu'on puisse voir pour faire un effronté voleur, un audacieux jouteur de ruelle: ses yeux tachés de rouge lancent des regards obliques sur la cour et le jury; son assurance est aussi grande que celle de Baston, elle va même jusqu'à l'effronterie.

La physionomie du troisième, Cambillet, ne présente rien de défavorable; et, quant au dernier, Gérard, ses traits grossiers révèlent plus de naïveté que de férocité.

A voir ces quatre hommes ainsi rapprochés, on s'attend à de curieux débats.

Un de ces hommes surtout, Baston, attire l'attention d'un nombreux auditoire; on se rappelle qu'il fut le compagnon, l'ami de Lacenaire, qu'il a figuré près de lui, sur le second plan il est vrai, dans ce procès qui restera comme un monument éternel de cynisme éhonté et d'effreuse corruption.

Depuis la singulière célébrité acquise à ce grand coupable, depuis que ses misérables rapsodies, décorées du nom de poésies légères, ont obtenu une vogue aussi éclatante qu'incompréhensible, il n'est pas de voleur ni d'assassin qui n'aspire à la même renommée. Baston, qui peut se regarder presque comme l'acolyte de ce héros de bas étage, Baston aspire aussi à marcher sur ses traces, et c'est à cette ridicule et funeste manie qu'on doit les nombreuses poésies qu'il a composées en prison. Pour faire bonne justice de pareilles productions, il suffit de les citer.

Lacenaire avait su attirer sur lui l'attention et la sympathie de nobles et belles dames, Baston ne manquera pas de rêver une puissante protectrice.

A MADAME LA COMTESSE NINA DE GIOVANOLLI.

Apollon, de ton feu viens réchauffer ma veine;
Ranime mes esprits abattus par la peine,
Et permets qu'en ce jour j'intéresse à mes maux
L'illustre rejeton des princes, des héros.
De mon affreux séjour, surchargé de tristesse,
J'ose élever ma voix vers vous, noble comtesse;
Ne me repoussez pas, plaignez mon triste sort,
Et pour sauver ma vie, accordez sans effort
Un mot: ah! un seul mot de votre main chérie
Peut m'arracher encore aux fers, à l'infamie!
Me refuseriez-vous! et malgré votre cœur,
Verrais-je sans espoir aggraver mon malheur!
Oh! non; le ciel est juste: il inspire votre ame,
Il veut que mon bonheur vienne de vous, Madame.
Ne différez donc plus à combler tous mes vœux,
Et d'un infortuné faites un mortel heureux!
Que bientôt, libre enfin sous le toit de sa mère,
Il puisse chaque jour, dans une humble prière,
Répéter votre nom, en priant l'Eternel
De le rendre ici-bas à jamais immortel.

Comme Journet, le soi-disant *Gustave de Boncourt*; Baston s'adressera aussi au roi; au duc d'Orléans.

LE BOUCLIER FRANÇAIS;

AU 6 JUIN 1832, DEVANT SAINT-MÉRY.

Dédié à Sa Majesté Louis-Philippe Ier, roi des Français.

Vous souvient-il, enfants de la patrie,
D'un roi français qui par vous fut élu?
Rappelez-vous que contre l'anarchie
Son noble bras pour vous a combattu.
Vous l'avez vu, d'un courage intrépide,
Devant le feu se placer tout exprès;
Puis, nous montrant ses cinq fils pour égide:
«C'est là, dit-il, le bouclier français.»

A SON ALTESSE ROYALE LE DUC D'ORLÉANS,
PRINCE HÉRÉDITAIRE.

Par un enfant du peuple, Jules BASTON, présenté le 30 mai 1837.

Ton hymen en ce jour, ô Ferdinand de France,
Dote la nation d'un pur et vrai bonheur;
Le peuple va pour toi, dans sa reconnaissance,
Aux pieds de ses autels prier le créateur.
Que ce dieu des chrétiens en tout temps te protège,
Qu'il ceigne aussi ton front du fier bandeau des rois;
Mais, au-dessus de tous par nos vœux s'il t'élève,
L'équité de ton cœur est garant de nos droits.
Ce que ne peut jamais nous procurer la guerre,
Le repos bienfaisant, si désiré sur terre,
Nous l'obtenons enfin, car l'ange de la paix
Vient des sanglants combats arrêter le tonnerre;
Ton Hélène en ces lieux, comme un astre prospère,
De ta félicité fait celle des Français.

Nous aurons peut-être aussi les Mémoires de Baston! Aujourd'hui, c'est un fait entièrement nouveau qui amène Baston et ses trois co-accusés devant la cour d'assises.

Voici les faits rapportés par l'acte d'accusation :

Dans la nuit du 7 au 8 mars dernier, vers une heure du matin, une patrouille de gardes municipaux aperçut, près d'une borne, dans la rue du Bac, une grande lampe en cuivre, trois bocaux de cerises à l'eau-de-vie, une petite boîte à ouvrage et une partie d'un grand carreau. Au même moment passèrent dans la petite rue du Bac, venant de la rue de Sévres, quatre hommes qui furent immédiatement suivis de deux autres qui prirent la même direction. Un instant après, deux gardes municipaux, voyant revenir deux individus qui leur paraurent faire partie des quatre premiers qu'ils avaient remarqués, les arrêtèrent: c'étaient les nommés Baston et Augé; ils arrêtèrent également Cambillet et Gérard, qui passaient alors dans la rue de Sévres. Gérard voulut fuir; mais il fut aussitôt rejoint par le garde Jacquet. Conduits au poste, ils furent fouillés. On trouva sur Baston 41 sous et 68 liards ou centimes; sur Augé, 3 f. 11 sous 3 liards et un couteau; sur Gérard, 10 f. 40 c. et un couteau; et sur Cambillet, 5 sous et un couteau. Les gardes municipaux, ayant trouvé dans la boîte à ouvrage une adresse

du sieur Posquet, distillateur, rue de Sèvres, n° 28, se rendirent aussitôt à son domicile, et reconnurent que le volet de la boutique avait été ouvert à l'aide d'effraction, et qu'un grand carreau avait été cassé; la barre de fer servant à former le volet avait été enlevée en forçant le boulon qui la retenait à la clavette. Les voleurs s'étaient introduits dans la boutique par l'ouverture produite à l'aide de ce bris de carreau.

M. le président procède à l'interrogatoire des accusés. Ils s'enveloppent dans un système de dénégation complète.

Les débats ne présentent rien de remarquable, si ce n'est l'habileté avec laquelle Baston argumente et cherche à trouver des contradictions dans les dépositions des témoins.

M. l'avocat-général Glandaz soutient l'accusation contre Baston et Augé, et l'abandonne en ce qui concerne les deux autres accusés, contre lesquels il ne trouve pas dans la cause des preuves suffisantes de culpabilité.

M. Gaillard de Montaigu et Peyre présentent successivement la défense de Baston et Augé.

M. Achille Darnis, chargé à l'audience même de présenter des observations en faveur de Cambillet, se borne à remercier M. l'avocat-général de son impartialité, et s'en remet à la justice du jury.

M. Pourcet, avocat de Gérard, imite son exemple. Après le résumé impartial de M. le président, le jury se retire pour délibérer.

A six heures, il apporte un verdict de culpabilité contre Baston et Augé; le premier est condamné à quinze ans, le second à vingt ans de travaux forcés, et tous deux à l'exposition. Leurs co-accusés sont acquittés.

On lit dans le *Mercurie ségusien*, du 13 septembre, l'article suivant relatif à un nouveau genre de pompe à incendie :

« L'incendie arrivé la semaine passée dans la rue Froide démontre de quel avantage serait l'emploi des nouvelles pompes portatives de MM. Rollé et Schewilgué de Strasbourg, et pour s'en convaincre il ne suffit pas de faire une comparaison entre ces nouvelles pompes et celles en usage aujourd'hui. — Celles-ci, lourdes, volumineuses, embarrassantes, difficiles à manœuvrer, surtout dans les rues étroites, ne peuvent même pas toujours s'introduire dans un rez-de-chaussée où serait le feu. Les nouvelles, pleines d'eau, se monteront sur le dos d'un seul homme à l'étage le plus élevé. Partout où l'homme peut passer elle passera; par l'escalier le plus difficile, le plus étroit, par une échelle, par une fenêtre, par une lucarne, on l'introduira dans la pièce

incendiée. — Les anciennes exigent au moins cinq hommes, et si l'on emploie les boyaux toujours en mauvais état, il en faut bien davantage, et quelle perte de temps! Les nouvelles n'exigent que deux hommes au plus, un porteur et un second qui d'une main tourne une manivelle et de l'autre dirige un jet puissant. — Entre le cri d'alarme et l'arrivée de la première pompe, il s'écoule d'habitude une demi-heure, souvent plus, et combien ce retard n'est-il pas souvent fatal! Avec la nouvelle pompe, un seul pompier de garde au poste, et, à défaut de tout autre, celui qui va demander du secours, voici les deux hommes nécessaires pour arrêter un incendie qu'il est toujours facile d'éteindre dans ses commencements.

» Nous terminerons là notre parallèle qu'il nous serait facile d'étendre plus loin avec tant d'avantage en faveur des nouvelles pompes sur les anciennes. Nous ne parlerons pas de leur mécanisme ingénieux, mais simple, nullement sujet à se déranger. M. le préfet de la Loire a eu l'occasion de l'examiner et l'a trouvé admirable. Plusieurs de nos conseillers municipaux ont vu fonctionner une de ces pompes et ont promis tout leur concours pour la faire acheter par la ville. Espérons donc que cette acquisition se fera avant l'hiver.

» Grand nombre de petites communes qui ne pouvaient se procurer les anciennes n'ont pas hésité de faire l'acquisition des nouvelles qui ne demandent pas tout cet attirail d'hommes et de boyaux, et dont le prix est si minime : 160 francs! Plusieurs fermes, établissements industriels et manufacturiers en ont aussi fait la demande. Partout, en un mot, où ces pompes ont été essayées, elles ont attiré l'attention des hommes spéciaux. »

Les balances-basculés de l'invention des mêmes fabricants (également brevetés), dans tous les formats et pour tous les poids, se recommandent à l'attention du public comme ce qui a été produit de plus parfait dans ce genre, qui est pourtant un de ceux que la perfection de la mécanique a poussés le plus loin de nos jours.

M. Bernard Riche, logé chez M. Mathieu, grande rue Mercière, n° 58, à Lyon, est chargé de la procuration des inventeurs brevetés et répondra aux demandes qui lui seront adressées.

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 25 septembre 1837. — 1^o LE LÉGATAIRE UNIVERSEL, comédie. — 2^o Deuxième représentation de : LA LAMPE MERVEILLEUSE, ballet. — On commencera à six heures 1/2.

GYMNASE-LYONNAIS.

Mardi 26 septembre 1837. — Neuvième représentation de Mme Albert. — 1^o UNE RIVALE, vaud. — 2^o Mme GRÉGOIRE, vaud. — On commencera à six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 22 SEPTEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.
2,000	1,000	Juin et Déc. par trimestr.	Banque de Lyon, 1,350
4,300	1,000		Ponts sur le Rhône, 1,030
430	2,000		Ponts de la Feuillée, 2,273
500	2,000		Pont Seguin, 1,730
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe, 1,500
2,360	1,000	Juin et Déc.	Pont et Gare de Vaise, 1,600
1,500	1,000		Eclairage au gaz, C ^e Perrac., 1,000
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne, 1,013
320	5,000	Décembre.	Bateaux à vapeur sur Rhône, Lyon à Arles, 4,750
180	2,000		Paquebots à vapr sur Saône, Lyon à Chalon, 1,600
134	5,000	Idem.	Goud. à vapr sur Saô., marc., 16,300
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère), 5,000
2,200	5,000		Ch. de fer, Lyon à St-Etie., 5,000
240	25	Par an.	Moulins à vapr de Perrache, 5,000
8,000			Bateau à vapeur l'Abelle, Ch. de fer (St-Et. à Andrez.),

BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent	108 45	108 45	108 40	108 40
— fin courant	108 45	108 45	108 40	108 40
Quatre pour cent	100			
Trois pour cent	79 70	79 75	79 70	79 70
— fin courant	79 75	79 75	79 75	79 75
Rentes de Naples	98 30	98 50	98 20	98 20
— fin courant	98 40	98 40	98 40	98 40
Actions de la Banque	2435			
Caisse hypothécaire	795			
Quatre Canaux	1210			
Emprunt d'Haiti	370			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3264) D'un acte sous signatures privées fait et signé double à Lyon, le seize septembre mil huit cent trente-sept, enregistré le vingt du même mois, folio 138, verso courant 7 et 8, par Meschini, qui a perçu les droits,

Entre :

M. Toussaint-Richard, négociant, demeurant à Lyon, rue du Plat, d'une part,

Et M. Pierre Marcellin fils aîné, propriétaire, demeurant à Lyon, ci-devant rue des Colonies, et actuellement rue Saint-Joseph,

Il appert :

Que la société exercée en cette ville pour le commerce des fers, sous la raison de Richard et compagnie, et en commandite seulement de la part de M. Marcellin, est et demeure dissoute à dater du douze dudit mois de septembre. La liquidation de l'établissement de Lyon sera faite par M. Marcellin, en son nom et à ses risques et périls; l'établissement de La Mulatière reste la propriété de M. Richard.

Pour extrait :

Signé : MARCELLIN fils aîné, T. RICHARD.

(3265) Par acte sous seings privés, en date, à Lyon, du vingt septembre mil huit cent trente-sept, enregistré le vingt-deux du même mois par Meschini qui a perçu les droits,

MM. Pierre Marcellin fils aîné, propriétaire, demeurant à Lyon, ci-devant rue des Colonies, actuellement rue Saint-Joseph, n° 1;

Jean-Etienne Gourgeot, commis-négociant, demeurant à Lyon, rue du Plat, n° 15;

Et Charles Drevet, aussi commis-négociant, demeurant à Lyon, rue Saint-Joseph, n° 1,

Ont contracté ensemble une société en nom collectif pour le commerce des fers et autres articles qui s'y rattachent sous la raison sociale de Marcellin neveu.

Le siège de la société sera à Lyon. La durée en est fixée à six années, qui ont pris cours le douze dudit mois de septembre et finiront conséquemment le douze septembre mil huit cent quarante-trois.

M. Marcellin sera seul gérant et aura la signature sociale, dont il ne pourra faire usage que pour les affaires de la société.

Pour extrait : Lyon, le 20 septembre 1837.

Signé : J.-E. GOURGEOT;
P. MARCELLIN fils aîné;
CH. DREVET.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE M^o TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

A VENDRE de gré à gré. — Un maison située à Lyon, rue Quatre-Chapeaux, nos 11 et 13, offrant de grands avantages, tant sous le rapport du revenu que sous celui du périmètre considérable qu'elle occupe.

S'adresser audit notaire, chargé de traiter. (3266)

ANNONCES DIVERSES.

(3215) A VENDRE de suite. — Un fonds de café situé dans un des faubourgs de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

(3246) A VENDRE. — Un fonds de commerce de quincaillerie, agencements et marchandises, dans un des plus beaux quartiers de la ville.

S'adresser à F.-J. Chevillard, teneur de livres, rue Lafont, n° 2.

(3245) A VENDRE. — Un atelier de teinturier avec tous ses accessoires en très-bon état, et bateau à laver sur la Saône.

S'adresser à F.-J. Chevillard, teneur de livres, rue Lafont, n° 2.

(3232) A VENDRE ou A LOUER. — Maison de campagne propre à l'établissement d'un pensionnat, salle d'ombrage, bois anglais et jardin, de la contenance d'environ six bichérées, à la Guillotière, rue du Beguin, n° 3.

S'adresser à M. Carron, place de la Fromagerie, n° 12.

(3263) A VENDRE. — Une maison située en Afrique, dans un des meilleurs quartiers d'Alger. Cette maison rapporte 6,500 fr. On la céderait au prix de 36,000 fr., dont 20,000 fr. comptant, et on donnerait des facilités pour le reste du paiement.

S'adresser au bureau du Censeur.

(3262) Un homme âgé de trente-trois ans, connaissant la grande culture, théorie et pratique, désire trouver un emploi de régisseur dans une grande exploitation rurale. Il fournira tous les renseignements que l'on désirera, ainsi qu'un cautionnement si on l'exige.

S'adresser à MM. Roch et Co, négociants, port d'Ainay, près du pont.

(3259) MAISON DE PARIS.

SIMONDANT frères, fabricants-orfèvres et commissionnaires en tous genres, rue Chalamon, n° 8, angle de celle Basse-Grenette, à Lyon.

Le nouveau et beau café situé quai de Roanne, angle de la rue du Chemin-Neuf, à côté le Palais-de-Justice, récemment ouvert, depuis le dimanche 3 septembre, a été fourni par nous pour l'argenterie et l'orfèvrerie.

Sur commission, nous passons des marchés pour la fourniture des glaces, marbres, etc; nos liaisons et nos relations avec les principaux fabricants et commissionnaires de Paris, assurent toutes garanties pour la modicité des prix et la qualité des marchandises. Nous fournissons aux personnes qui nous honorent de la demande de tous leurs besoins, les couverts en argent 1^{er} titre contrôlé à 2 fr. 25 cent. le couvert de façon et le poids de l'argent à 55 francs le marc ou les 8 onces; plus les demandes sont considérables, plus nous réduisons nos prix.

Traitant spécialement tout ce qui tient au service de café et de restaurant, notre genre de fabrication est l'orfèvrerie en argent, l'orfèvrerie en maillechort et l'orfèvrerie en plaqué argent.

NOTA. — Tout objet d'orfèvrerie en maillechort qui ne sera pas revêtu de nos poinçons contenant en toutes lettres les noms de Simondant ou Aubertin, sera reconnu et réputé de contrefaçon.

UNE MÉDAILLE D'ARGENT A ÉTÉ DÉCERNÉE A L'AUTEUR.

Guérison des Cors.

De nombreux certificats, des expériences récentes et décisives, prouvent que la Pâte tyllacéenne de M. Mallard, pharmacien à Paris, est toujours la seule qui guérisse d'une manière constante les cors, durillons et oignons. — 2 f. la boîte. — Dépôts à Lyon, à la pharmacie des dépôts, place des Célestins, chez M. Deschamps et chez M. Vernet, pharmaciens. (3260)

ROULAGE ACCÉLÉRÉ ET ORDINAIRE.

	ACCÉLÉRÉ,	ORDINAIRE.
De Lyon pour Bordeaux,	13 jours.	20 jours.
Limoges,	9	13
Angoulême,	12	17
Périgueux,	11	15
Aubusson,	7	12
Clermont-Ferrand,	3	6
Aurillac,	9	14

et de toute l'Auvergne. Partant tous les jours, à huit heures du soir, de chez CHENAUD père fils et COURRAT, quai de l'Hôpital. (3244)

(3258) A VENDRE. — Un bon fonds de café près la place des Terreaux. S'adresser au bureau du Censeur.

Changement de Domicile.

A dater du 1^{er} octobre 1837,

l'Étude de M. FUCHEZ, notaire, SERA RUE SAINT-PIERRE, N° 23. (3061)

AVIS.

A dater du 16 septembre courant, M. GEORGES MONDANGE, commissionnaire à St-Etienne, fera partir tous les jours

Une Diligence faisant le trajet en 6 heures,
Un Fourgon accéléré faisant le trajet en 10 heures.

Les Bureaux sont :

A Lyon, chez MM. GASTINE et GILLET, port du Temple, n° 45;
A St-Etienne, chez M. Georges MONDANGE, rue des Jardins, n° 15. (3106)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A compter du 1^{er} octobre 1837, l'étude de M. Casati, notaire, sera rue Lafont, n° 2. (2983)

MALADIES SECRÈTES.

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Le flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

TAFFETAS GOMMÉ

POUR LA GUÉRISON RADICALE DES

CORS, DURILLONS, OIGNONS.

Préparé par Paul GAGE, pharmacien breveté, à Paris. Seul dépôt, à Lyon, chez Sarret, successeur de Julien, pharmacien, rue de la Fromagerie, 1, près l'église St-Nizier. (3066)